

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST NAZAIRE - 4402 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 10/10/2024 - 5627 - 2017 B 01125 - 834 073 348 - EFFIVERT

# **EFFIVERT**

**Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 900.000 €**  
**Siège social : 2 Rue Pierre et Marie Curie – ZA de l'Abbaye III**  
**44160 PONTCHATEAU**  
**834 073 348 RCS SAINT NAZAIRE**

## **EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 24 AVRIL 2024**

Le 24 avril 2024, 14h30  
A PONTCHATEAU,

La société CHARIER DEVELOPPEMENT,  
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros  
Dont le siège social est situé 2 Bis Rue des Meuniers – 44220 COUËRON  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 893 720 771 RCS NANTES  
Représentée par Monsieur Jean VIDAL, Président du Directoire de la Société CHARIER, sa Présidente.

Associée unique de la société EFFIVERT,

/ ...

... /

### **II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :**

➤ / ...  
... /

- **REPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES,**
- **NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT,**
- **DELEGATION DE POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES.**

/ ...

... /

### **QUATRIEME DECISION – REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Le mandat de la société DS AUDIT, Commissaire aux comptes, arrivant à expiration avec les présentes décisions, l'Associée unique décide :

- de ne pas la renouveler,
- ET de la remplacer en nommant la société HLP AUDIT, dont le siège social est situé 3 Chemin du Pressoir Chênaie – 44100 NANTES, en qualité de Commissaires aux comptes titulaire, et ce pour une période de 6 exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de la décision appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2029.

La société HLP AUDIT S.A.S. a accepté les fonctions qui viennent de lui être confiées, après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour les exercer.

En outre, l'Associée unique reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

**CINQUIEME DECISION – NOMINATION D’UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT**

L'Associée unique décide de nommer :

- La Société OSIS, dont le siège social est situé 3 Chemin du Pressoir Chênaie – 44100 NANTES, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de 6 exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de la décision appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2029.

La société OSIS a accepté les fonctions qui viennent de lui être confiées, après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour les exercer.

**SIXIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS POUR L’ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES**

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, et à Madame Anne-Sophie BILY, responsable du service juridique de la société CHARIER, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée unique.

FAIT A PONTCHATEAU  
LE 24 AVRIL 2024

**Certifié conforme par la Présidente  
LA SOCIETE CHARIER DEVELOPPEMENT  
REPRESENTEE PAR M. JEAN VIDAL**

